

# LES SALAIRES, C'EST MAINTENANT !

La Commission Nationale des Missions Locales FORCE OUVRIERE s'est réunie à PARIS les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2022. Elle fait les constats suivants :

## *Sur les salaires et le pouvoir d'achat*

Les salariés des Missions Locales subissent, comme des centaines de milliers de salariés assujettis à des financements publics, la non-revalorisation de la valeur du point de leur convention collective, pourtant indispensable.

Dans le contexte actuel d'inflation, leur situation s'empire.

L'écart de près de 20 % entre l'évolution du coût de la vie et l'évolution des salaires dans les Missions Locales sur 20 ans, n'est toujours pas rattrapé.

L'application de l'avenant 65 ne comble pas - loin de là ! - ce retard salarial.

FO dénonce les effets de la mise en œuvre de cet avenant, dont les disparités d'application entre les structures ou entre les salariés soulèvent toujours beaucoup d'incompréhension, de frustration et d'injustice.

A cela s'ajoutent les conséquences d'une classification qui repose uniquement sur les compétences reconnues par l'employeur.

FO dénonce le glissement de tâches opéré systématiquement par « le système des compétences qui doivent être exercées et maîtrisées pour être reconnues ». Il n'est pas acceptable que des salariés exercent des tâches qui ne leur sont pas rémunérées.

FO constate que les salariés, pour ceux qui ne quittent pas le navire, tentent de négocier individuellement leurs salaires, avec tout ce que cela induit dans les relations sociales au sein des structures. La convention collective ne remplit plus son rôle protecteur et régulateur. Le rôle du cadre collectif est de garantir la non-concurrence entre les structures, et par ricochet entre les salariés.

**FO revendique l'amélioration de la convention collective et une revalorisation de la valeur du point à 5,49 euros. Pas de salaire en dessous du SMIC + 20 % ! (\*)**

(\*) Calcul : cotation minimum (6) indice 360 x 5,49 euros = 1976,40 bruts, c'est-à-dire SMIC + 20 % - au 1<sup>er</sup> mai 2022

## *Sur le manque de moyens des Missions Locales*

FO constate toujours plus d'effets pervers liés au système de financement des Missions Locales depuis la mise en place des CPO (convention pluriannuelle d'objectifs). Ces effets sont délétères pour les salariés, et incohérents pour les jeunes.

- La responsabilité du remplissage des dispositifs, qui reste la clé du déclenchement des financements, est reléguée aux salariés.
- Dans ce système, des jeunes sont pénalisés. Le nouveau dispositif CEJ renforce cette inadéquation.

Les salariés travaillent plus pour les indicateurs que pour les jeunes. C'est une absurdité que dénonce FO.

Les valeurs fondamentales des Missions Locales en tant que laboratoire pour les politiques de l'emploi et de l'insertion ont été détournées. Il s'agit aujourd'hui d'une injonction permanente d'innovation, dans un cadre contraint et contraignant, de type « startupisation » : lever des fonds pour atteindre les objectifs, quitte à perdre le sens historique du réseau.

**FO rappelle que les Missions Locales sont des associations loi 1901 à but non lucratif, remplissant des missions de service public, au service de l'accompagnement global des jeunes, de leur insertion sociale et professionnelle.**

**FO revendique des moyens pérennes, déconnectés des résultats.**

### *Sur le CEJ*

FO attend encore quelques mois pour établir un bilan de ce nouveau dispositif qui a démarré en mars 2022. Si le taux de fréquentation des jeunes dans les Missions Locales semble avoir baissé sur tout le territoire, il est nécessaire que cette observation soit confirmée avant d'en tirer des conclusions.

Pour autant, les craintes exprimées par FO dès le mois de décembre 2021 se confirment :

- Le CEJ déséquilibre les équipes et met en difficulté le fonctionnement des structures.
- L'arrivée d'autres opérateurs portent déjà des conséquences sur le fonctionnement des Missions Locales soumises à la mise en concurrence entre les salariés. Les difficultés de recrutement, le turn-over sont là.

FO réaffirme qu'après 8 ans de mise en œuvre de la Garantie Jeunes, les salariés des Missions Locales avaient su en faire un outil lisible et investi par les jeunes. Cet outil n'a même pas été évalué avant sa suppression brutale, décidée sans aucune concertation.

### *Poursuite du traçage, du fichage*

### *Déploiement numérique sans aucun moyen supplémentaire*

Les salariés sont accablés par les tâches administratives, leur temps de travail est phagocyté par le reporting.

Aucun moyen n'est attribué à l'évolution des outils numériques, que ce soit en termes d'interface ou en termes de formation continue des professionnels.

A l'heure du RGPD, le fichage et le contrôle des jeunes inquiètent toujours autant FO, en particulier sur la collecte des données et leur utilisation.

Pourquoi faudrait-il enregistrer le numéro de sécurité sociale des jeunes ?

**POUR DES POLITIQUES DE L'INSERTION EN DIRECTION DES JEUNES  
POUR DES FINANCEMENTS PERENNES POUR LES MISSIONS LOCALES  
POUR UNE AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DES SALAIRES**

**REJOIGNEZ FORCE OUVRIERE**